



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le lundi 8 avril, 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche de Lauragais (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni en la salle de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, après convocation légale en date du 26 mars 2024.

**Présents :** Valérie GRAFEUILLE-ROUDET, Jean-Jacques RAMADE, Christel GIRARDIN-FAURE, Guy DARNAUD, Andrée AIME, Jean-François GLEYZES, Virginie FURCATE-CHASTAING, Arlette BLANC, Joëlle LOUMAN, Régis BERGE, Martine MERCADAL, Annie HILAIRE, Catherine PRADELLES, Ludovic ANDRIEUX, Jean-Marc BOUVIER, Christophe COLOMBIES, Muriel PINAUD, Thomas BONNAFOUS, Paul CANEVESE, Julien SIDOBRE, Nicole MARQUIE, Jean-Philippe MAIQUES, Jean-Luc GAXIEU, Alexandra MAZAS-CANDEIL.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Madame Christine BIGNON (procuration Monsieur Jean-Jacques RAMADE), Madame Muriel GOURDOU (procuration Madame Catherine PRADELLES), Monsieur Joël SOULOUMIAC (procuration Madame Joëlle LOUMAN)

**Absents excusés :** Aucuns

**Absents :** Aucuns

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, le quorum d'au moins 50% des élus étant ainsi atteint.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Julien SIDOBRE est désignée secrétaire de séance.

Présents	24	<b>Délibération n°CM-2024-04-08-12 – Déplacement du point lumineux 1037 Chemin des Magnauques</b>
Procurations	3	
Votants	27	
Pour	27	
Contre	0	
Abstention	0	

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** la demande de la commune en date du 3 juillet 2023 au Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne (SDEHG) concernant la réalisation d'une étude préalable et de travaux pour déplacer le point lumineux n°1037 situé Chemin des Magnauques (référence 4 BU 533).

**Vu** le dossier technique annexé à la présente délibération.

**Considérant** que l'étude et les travaux prévus ont un coût préalable évalué à 4 893€, dont le reste à charge pour la commune est évalué à 2 171€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

Article 1 :

Le Conseil Municipal approuve le mandatement du SDEHG pour la réalisation d'une étude et de travaux en vue du déplacement du point lumineux n°1037 situé Chemin des Magnaques dans les conditions de financement ci-dessus mentionnées.

Article 2 :

Le Maire et les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Villefranche de Lauragais, le 8 avril 2024.

Le Maire,  
Valérie GRAFEUILLE ROUDET



Le secrétaire de séance,  
Julien SIDOBRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone 05.62.73.57.57 ; Fax 05.62.73.57.40 ; ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Conseillers	Pour	Contre	Abst	Conseillers	Pour	Contre	Abst
GRAFEUILLE-ROUDET	X			PRADELLES	X		
RAMADE	X			GOURDOU	X		
GIRARDIN-FAURÉ	X			ANDRIEUX	X		
DARNAUD	X			BOUVIER	X		
AIMÉ	X			COLOMBIES	X		
GLEYZES	X			SIDOBRE	X		
FURCATE-CHASTAING	X			PINAUD	X		
BLANC	X			BONNAFOUS	X		
BIGNON	X			CANEVESE	X		
LOUMAN	X			MARQUIE	X		
SOULOUMIAC	X			MAIQUES	X		
BERGÉ	X			GAXIEU	X		
MERCADAL	X			MAZAS-CANDEIL	X		
HILAIRE	X						